



COMPTE RENDU de l'Assemblée générale annuelle des Producteurs de lait de Montérégie-Est tenue le 29 février 2024 à compter de 10 heures au Club de Golf de Saint-Hyacinthe.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE

Le président, monsieur Vincent Rainville, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de l'assemblée à 10 h 10 en présence de 77 producteurs et productrices.

2. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Élyse Salois, appuyé par monsieur Stéphane Blanchette et unanimement résolu, d'adopter l'avis de convocation et l'ordre du jour reçu par courrier comme étant conformes pour la présente assemblée annuelle régionale.

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue
2. Adoption de l'avis de convocation et de l'ordre du jour
3. Adoption de la procédure des assemblées délibérantes
4. Adoption du compte rendu de l'assemblée régionale annuelle du 24 février 2023 et suivi des résolutions adoptées
5. Rapport d'activités et rapport financier 2023
6. Message de monsieur Vincent Rainville, président
7. Élection des membres du Conseil régional
8. Ajournement pour la tenue de l'assemblée régionale annuelle des producteurs en groupe visés par le Plan conjoint (voir au verso)
9. Réouverture de l'assemblée régionale annuelle
10. Dossiers des Producteurs de lait du Québec
 - État d'avancement des travaux concernant les capacités de transformation
 - Marché des crédits carbone
11. Allocution de M. Alain Brassard, président des Producteurs de lait du Centre-du-Québec et 1^{er} vice-président des Producteurs de lait du Québec, suivi d'une période de questions

Dîner

12. PRÉSENTATION : Les perspectives économiques 2024 par M. Krishen Rangasamy, directeur, Service économique et économiste principal à FAC
13. Reconnaissance aux producteurs ayant obtenu la meilleure qualité du lait (Concours Lait'Xcellent)
14. Étude des résolutions venant des producteurs et du cahier des résolutions
15. Divers
16. Levée de l'assemblée

3. ADOPTION DE LA PROCÉDURE DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES

Il est proposé par monsieur Charles Graveline, appuyé par monsieur Mathieu Larose et unanimement résolu, d'adopter la procédure des assemblées délibérante qui est disponible en ligne.

4. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE RÉGIONALE DU 24 FÉVRIER 2023

Il est proposé par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Didier Ruel et unanimement résolu, d'adopter le compte rendu de l'assemblée annuelle régionale du 24 février 2023 tel que rédigé. Le procès-verbal était disponible en ligne avant l'assemblée.

5. RAPPORT D'ACTIVITÉ ET RAPPORT FINANCIER 2023

Rapport d'activité

La secrétaire présente le rapport annuel à l'écran.

Rapport financier

La secrétaire présente le rapport financier pour l'année 2023. Des explications sont demandées concernant le budget « Promotion de la profession agricole » qui n'a pas été dépensé en entier.

Il est proposé par monsieur Stéphane Blanchette, appuyé par madame Audrey Ruel et unanimement résolu, d'adopter le rapport d'activité et le rapport financier 2023.

6. MESSAGE DE M. VINCENT RAINVILLE, PRÉSIDENT

M. Rainville débute en souhaitant la bienvenue aux productrices et producteurs présents, ainsi qu'aux invités.

Il débute son allocution en abordant le programme de croissance des marchés, qui vise à soutenir des projets d'investissement dans la transformation supplémentaire de SNG. Il souligne à quel point la mise en place d'un tel programme est historique. Il rappelle ensuite la vision stratégique des Producteurs de lait du Québec, qui permet de guider les actions de l'organisation. Il aborde le sujet de l'environnement d'affaire des productrices et producteurs de lait et l'importance de contribuer à la durabilité des fermes dans toutes les régions, entre autres avec l'aide de politiques structurantes. Pour appuyer ce propos, des données concernant les perspectives 2023 sont présentées.

Quelques constats sont exposés :

- Les taux d'intérêts et de construction vont nuire aux projets d'investissements
- Les fermes de toutes les grosseurs vont devoir repenser leurs projets et faire preuve d'imagination
- Possibilité que le nombre de fermes en non-reportable augmente, ce qui amène à réfléchir aux façons d'aider les fermes à faire le lait dans toutes les régions
- Il y aura une réflexion à faire sur les règles de quota, peut-être en se permettant de simplifier les règles. À ce sujet, les productrices et producteurs auront la chance d'y penser et de se faire entendre dans les prochains mois.

Le président termine son allocution en rappelant l'importance de se questionner, de discuter et de confronter ses idées.

Une brève période de questions suit le message du président.

7. ÉLECTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL RÉGIONAL

Président d'élection, secrétaire et scrutateurs

Il est proposé par monsieur Pierre Thibault, appuyé par monsieur François Cournoyer et unanimement résolu, que monsieur Alain Brassard et madame Éliane Bergeron Piette agissent respectivement comme président et secrétaire d'élection et de nommer mesdames Chantal Fleury et Isabelle Reigner comme scrutatrices.

Mise en nomination

Le président d'élection reçoit les mises en nomination :

Brome-Missisquoi (2 sièges à combler)

Siège 1 Il est proposé par monsieur François Boulais, appuyé par monsieur Vincent Rainville, de nommer monsieur Charles Benoît. Comme il n'y a pas d'autre nomination pour ce secteur et qu'il accepte le poste, le président d'élection déclare **monsieur Charles Benoît** élu.

Siège 3 Il est proposé par monsieur Charles Benoît, appuyé par madame Élyse Salois, de nommer monsieur Martin Rainville. Comme il n'y a pas d'autre nomination pour ce secteur et qu'il accepte le poste, le président d'élection déclare **monsieur Martin Rainville** élu.

Marguerite D'Youville/ Longueuil / Vallée-du-Richelieu (1 siège à combler)

Siège 5 Il est proposé par monsieur Mathieu Larose, appuyé par monsieur Xavier Vollering, de nommer monsieur Stéphane Blanchette. Il n'y a pas d'autre nomination pour ce secteur. Comme il n'y a pas d'autre nomination pour ce secteur et qu'il accepte le poste, le président d'élection déclare **monsieur Stéphane Blanchette** élu.

Maskoutains Nord-Est (1 siège à combler)

Siège 7 Il est proposé par monsieur Stéphane Blanchette, appuyé par monsieur Anthony Blanchette, de nommer monsieur Charles Graveline. Comme il n'y a pas d'autre nomination pour ce secteur et qu'il accepte le poste, le président d'élection déclare **monsieur Charles Graveline** élu.

Richelieu-Yamaska (1 siège à combler)

Siège 9 Il est proposé par monsieur François Cournoyer, appuyé par monsieur Stéphane Blanchette, de nommer monsieur Raphaël Beauchemin. Comme il n'y a pas d'autre

nomination pour ce secteur et qu'il accepte le poste, le président d'élection déclare **monsieur Raphaël Beauchemin** élu.

Rivière Noire (1 siège à combler)

Siège 11 Il est proposé par monsieur Pierre Thibault, appuyé par madame Marie-Pier Vincent, de nommer madame Virginie Bochatay. Comme il n'y a pas d'autre nomination pour ce secteur et qu'elle accepte son poste, le président d'élection déclare **madame Virginie Bochatay** élue.

Rouville (1 siège à combler)

Siège 13 Il est proposé par madame Maryse Forgues, appuyé par monsieur Stéphane Blanchette, de nommer monsieur Vincent Rainville. Comme il n'y a pas d'autre nomination pour ce secteur et qu'il accepte le poste, le président d'élection déclare **monsieur Vincent Rainville** élu.

Vallée Maskoutaine (1 siège à combler)

Siège 15 Il est proposé par monsieur Xavier Vollering, appuyé par madame Élyse Salois, de nommer monsieur Didier Ruel. Comme il n'y a pas d'autre nomination pour ce secteur et qu'il accepte le poste, le président d'élection déclare **monsieur Didier Ruel** élu.

Clôture des mises en nomination

Il est proposé par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Vincent Rainville et unanimement résolu, de clore la période des mises en nomination.

8. AJOURNEMENT POUR LA TENUE DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE RÉGIONALE DES PRODUCTEURS EN GROUPE VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT

Il est proposé par monsieur Pierre Thibault, appuyé par monsieur Mathieu Larose, d'ajourner la réunion pour permettre la tenue de l'assemblée annuelle régionale du groupe de producteurs de lait de Montérégie-Est visé par le Plan conjoint.

9. RÉOUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE RÉGIONALE

Le président de l'assemblée, monsieur Vincent Rainville, fait la réouverture de la réunion.

10. DOSSIER DES PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC

Mme Chantal Fleury, Directrice adjointe – agronomie aux PLQ, présente une conférence intitulée « L'ambition de la carboneutralité : pourquoi c'est important et comment avancer ensemble? ». Elle explique pourquoi il est important de parler de carboneutralité, présente des actions réalisées jusqu'à maintenant ici et ailleurs et expose les projets en cours pour les producteurs de lait du Québec.

Monsieur Idriss Etabaâ, directeur du développement des affaires aux PLQ, présente de son côté une mise à jour des capacités de transformation. Il aborde le programme de croissance des marchés et ses différentes catégories et les prochaines étapes à venir.

11. ALLOCATION DE MONSIEUR ALAIN BRASSARD, 1^{ER} VICE- PRÉSIDENT DES PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC

Le président, monsieur Vincent Rainville, présente le 1^{er} vice-président des Producteurs de lait du Québec.

Monsieur Brassard débute son allocution, qui sera plus brève étant donné les informations reçues des différents intervenants depuis le début de la journée. Il aborde les points suivants :

- Le prix du lait
- Les travaux de P10
- Les dernières actualités dans la négociation des conventions
- Les quotas et marchés
- L'avancement des travaux de mise à jour des technologies de l'information aux PLQ
- Les ententes commerciales
- La planification stratégique
- Le Code de pratiques des bovins laitiers
- Les perspectives 2024

Une brève période de questions suit l'allocution du 1^{er} vice-président.

12. PRÉSENTATION : LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES 2024, PAR M. KRISHEN RANGASAMY, DIRECTEUR - SERVICES ÉCONOMIQUES ET ÉCONOMISTE PRINCIPAL À FAC

13. RECONNAISSANCE AUX PRODUCTEURS AYANT OBTENU LA MEILLEURE QUALITÉ DE LAIT (CONCOURS LAIT'XCELLENT)

Le conseil régional souligne et récompense les producteurs ayant obtenu la meilleure qualité de lait de la région pour l'année 2023. Avant le dévoilement des gagnants de chacune des catégories, une brève présentation de l'entreprise est faite :

Catégorie « Or »	Ferme J.P.&M.L. Forcier inc.	Saint-Louis
Catégorie « Argent »	Ferme de la Carrière inc.	Upton
Catégorie « Bronze »	Les Fermes Rosaires Bienvenu inc.	Upton

Une remise d'une plaque souvenir et d'un prix en argent avec prise de photo suit chaque dévoilement. Le président profite de l'occasion pour dévoiler publiquement que la performance de La Ferme J.P. & M.L. Forcier inc. la hisse parmi les trois entreprises finalistes pour l'ensemble du Québec. Les gagnants provinciaux seront dévoilés lors de l'assemblée générale annuelle des Producteurs de lait du Québec.

14. ÉTUDE DES RÉOLUTIONS VENANT DES PRODUCTEURS ET DU CAHIER DES RÉOLUTIONS

La secrétaire procède à la lecture de la première résolution, et ainsi de suite. Le compte rendu de l'adoption des résolutions ne fait pas état des délibérations qui ont mené à la résolution finale. Seule cette dernière, résultat d'amendements ou non, est présente au compte-rendu.

1 - Objet : Prolongement de la période de cession temporaire de quota pour travaux aux bâtiments d'élevage

CONSIDÉRANT qu'il est possible pour les producteurs de lait qui souhaitent entreprendre des travaux à leurs bâtiments d'élevage de faire une demande de cession temporaire de quota pour une durée maximale de 6 mois;

CONSIDÉRANT que les délais de construction (disponibilité de la main-d'œuvre et des matériaux, etc.) ont considérablement augmenté dans les dernières années, entre autres depuis la Covid;

CONSIDÉRANT que dans ce contexte, le délai maximal de 6 mois n'est souvent plus réaliste et ne permet pas toujours aux producteurs de finaliser leurs travaux;

CONSIDÉRANT que plusieurs producteurs cédants ont donc dû faire des démarches auprès de la RMAAQ afin de demander une exemption de l'application de l'article 6.3.4 du Règlement sur les quotas des producteurs de lait, aux fins de prolonger une cession temporaire de quota;

CONSIDÉRANT que la RMAAQ a mentionné aux PLQ que trop de demandes à cet effet lui étaient adressées;

CONSIDÉRANT que beaucoup de producteurs de lait devront réaliser des changements à leurs bâtiments d'élevage pour se conformer aux nouvelles normes du Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers;

CONSIDÉRANT que les producteurs de lait qui font une demande de cession de quota pour réaliser des travaux à leurs bâtiments le font généralement pour une période temporaire et pour des raisons valables puisque la demande doit être appuyée par une copie du permis de construction.

L'assemblée régionale annuelle des producteurs de lait de Montérégie-Est demande aux Producteurs de lait du Québec :

- De prolonger la durée maximale de cession temporaire de quota pour des travaux aux bâtiments d'élevage de 6 mois à 24 mois.

Proposeur : François Cournoyer

Appuyeur : Stéphane Blanchette

Résolution adoptée à l'unanimité

2 - Objet : Augmentation de la mise maximale au SCVQ

CONSIDÉRANT que l'offre d'achat au SCVQ ne peut excéder 7 kg de matière grasse par jour, ou 10 % de l'ensemble du quota cessible et du quota prêté;

CONSIDÉRANT que ce maximum de 7 kg a été établi en se basant sur la mise de la ferme médiane, qui est de 70 kg MG/jour;

CONSIDÉRANT qu'actuellement, parmi les producteurs qui misent au SCVQ, il y a une croissance plus rapide en valeur absolue des producteurs dont le quota est plus élevé, vu l'effet du prorata;

CONSIDÉRANT que l'an dernier, les membres des PLME ont adopté une résolution demandant de revoir dans les meilleurs délais la règle de calcul de l'attribution de quota sur le SCVQ afin qu'elle ne défavorise plus les entreprises qui détiennent un moins gros quota;

CONSIDÉRANT que l'augmentation de la mise maximale au SCVQ au-delà de la mise de la ferme médiane pourrait être une piste de solution pour donner davantage accès au quota à un plus grand nombre de fermes;

CONSIDÉRANT que les règles qui gouvernent la mise en marché collective doivent être équitables envers les producteurs qui sont régis par ces règles et qu'une capacité compétitive de croissance des fermes laitières est un objectif implicite d'un système collectif qui se veut équitable.

L'assemblée régionale annuelle des producteurs de lait de Montérégie-Est demande aux Producteurs de lait du Québec :

- D'évaluer différents scénarios d'augmentation de la mise maximale au SCVQ, afin de valider si cette augmentation permettrait à un plus grand nombre de fermes d'accroître plus rapidement leur quota;
- En fonction du résultat obtenu, mettre en œuvre les démarches pour augmenter la mise maximale au SCVQ.

Proposeur : Jean-Sébastien Savaria

Appuyeur : Didier Ruel

Résolution adoptée à la majorité

3 - Objet : Durée du mandat des représentants de la relève sur les conseils régionaux du lait

CONSIDÉRANT que les groupes régionaux du lait peuvent nommer un représentant de la relève agricole pour siéger à leur conseil régional;

CONSIDÉRANT que la nomination du représentant de la relève agricole doit respecter une série de règles énumérées dans les règlements des Producteurs de lait du Québec (PLQ) et que parmi celles-ci on retrouve une règle qui précise que:

- Le mandat d'un représentant est d'une durée de deux ans et la personne dont le mandat se termine ne peut pas soumettre à nouveau sa candidature pour ce poste;

CONSIDÉRANT que la durée de deux ans du mandat accordé au représentant de la relève agricole sur un conseil régional du lait lui permet à peine de développer la connaissance et la compréhension nécessaires des dossiers traités et des enjeux qui y sont reliés pour pouvoir assumer son rôle de manière optimale sur le conseil régional du lait sur lequel il siège;

CONSIDÉRANT que le fait de permettre aux représentants de la relève agricole de siéger plus longtemps sur les conseils régionaux, dans le respect des autres règles entourant la nomination de ces derniers, leur permettrait de mieux assumer leur rôle ce qui serait également bénéfique pour les conseils régionaux;

CONSIDÉRANT que l'ARASH a adopté une résolution en ce sens.

L'assemblée régionale annuelle des producteurs de lait de Montérégie-Est demande aux Producteurs de lait du Québec :

De modifier les règlements généraux des PLQ afin de permettre que :

- Le représentant relève puisse avoir la possibilité de rester en poste pour 2 mandats consécutifs, soit pour une période maximale de 4 ans plutôt que 2 ans.

Proposeur : François Cournoyer

Appuyeur : Bernard Rodier

Résolution adoptée à la majorité

4 - Objet : Quota non-reportable au Québec

CONSIDÉRANT qu'un certain nombre de producteurs font des mises répétitives sur le SCVQ pour acquérir du quota, même s'ils sont en non-reportable;

CONSIDÉRANT que la conjoncture dans les prochaines années risque de faire augmenter le nombre de ces producteurs (ex. investissements nécessaires pour se conformer aux nouvelles normes de bien-être animal);

CONSIDÉRANT que la masse monétaire de ce lait non-produit est déplacée dans d'autres provinces qui eux font leur quota, et ne profite donc pas à l'économie du Québec;

CONSIDÉRANT que l'objectif stratégique no.2 de l'organisation est de valoriser la rentabilité, l'efficacité, et le développement de compétences en gestion des producteurs;

CONSIDÉRANT que l'objectif stratégique no.5 demande d'assurer un leadership dans l'industrie laitière au Canada, et que sans un meilleur remplissage de notre droit de produire, notre crédibilité est mise à rude épreuve.

L'assemblée régionale annuelle des producteurs de lait de Montérégie-Est demande aux Producteurs de lait du Québec :

- De sensibiliser les producteurs de lait du Québec sur les impacts d'un pourcentage élevé de quota non-reportable;
- De trouver des pistes de solutions pour réduire le pourcentage de quota non-reportable au Québec.

Proposeur : Stéphane Blanchette

Appuyeur : Nicolas Mailloux

Résolution adoptée à l'unanimité

5 - Objet : Croissance du quota

CONSIDÉRANT que le droit de produire varie en fonction de la croissance des besoins du marché;

CONSIDÉRANT que des producteurs de lait vendent ce droit de produire, et que les acheteurs doivent généralement le financier;

CONSIDÉRANT les projections 2030 présentées par les PLQ sur la diminution du nombre de producteurs, soit près de 1 000 fermes en moins et environ 1,1 G\$ en rachat du quota des fermes qui cessent la production.

L'assemblée régionale annuelle des producteurs de lait de Montérégie-Est demande aux Producteurs de lait du Québec :

- Qu'une partie des futures émissions de quota soient non-négociable (marge non vendable).

Proposeur : Didier Ruel

Appuyeur : Élyse Salois

Résolution adoptée à la majorité

6 - Objet : Amélioration du programme pour les dons de lait

CONSIDÉRANT qu'en ces temps difficiles, les demandes en dons de lait pour les banques alimentaires sont de plus en plus grandes et que pour les prochaines années, la situation ne risque pas de s'améliorer;

CONSIDÉRANT que certains producteurs qui lorsqu'ils dépassent la tolérance positive, préfèrent déverser leur lait dans les égouts plutôt que de payer les frais de mise en marché, causant du gaspillage alimentaire;

CONSIDÉRANT que la situation actuelle permet seulement de faire un don en début d'année pour les 6 premiers mois suivi d'une révision pour les 6 mois suivants, et sachant que le lait donné est le premier sorti du bassin.

L'assemblée régionale annuelle des producteurs de lait de Montérégie-Est demande aux Producteurs de lait du Québec :

- De modifier le programme de dons de lait pour permettre une révision des quantités données plus fréquentes qu'aux 6 mois.

Proposeur : François Cournoyer

Appuyeur : Didier Ruel

Résolution adoptée à l'unanimité

15. DIVERS

M. Jean-Marc Ménard, président des Producteurs de bovins de Montérégie-Est, donne quelques informations la radiation de la dette de 19,5 M\$ et sur les liens entre les PBQ et les PLME.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Didier Ruel, appuyé par monsieur Bernard Rodier, de lever l'assemblée. Il est 15 h 55.



Vincent Rainville, Président



Éliane Bergeron Piette, Secrétaire